

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 470 nommant M. Beltrame, régisseur-comptable de Caisse d'avances des travaux publics.

n° 470

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 avril 1950

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro  
30 avril 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 422. du 14 avril 1940 nommant M. Arnaud (Bernard), régisseur-comptable de la caisse d'avance des travaux publics

**Vu** les nécessités du service,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — M. Beltramé (Edouard), comptable contractuel, est nommé régisseur-comptable de la caisse d'avance des travaux publics en remplacement, de M. Arnaud (Bernard), ingénieur adjoint de 2e classe des T. P. G, en instance de départ en congé.

#### Art. 2

— M. Beltramé (Edouard) aura droit en cette qualité à l'indemnité réglementaire prévue par l'arrêté n° 338.

#### Art. 3

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1950, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.**